

Alleennes

Ville Nature & Histoire

Les Marais



Infos

Mensuel d'information



allennes.fr  ville-alleennes-les-marais

DECEMBRE 2022



EDITO

SOMMAIRE



PAGE 1

-Edito

PAGE 2

-Calendrier des événements

PAGE 3

-Portail famille

-Atelier mémoire

-Police Municipale

-Rappel distribution colis de Noël aux aînés

-Dossier candidature accueils de loisirs 2023

-Nouveau sur Alleennes « Holisticat »

PAGE 4

-Réseau médiathèques de la Haute Deûle

-Expression politique



La mairie est ouverte au public du
lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 15h30 à 17h30.

Le samedi de 9h à 12h.

Contact téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le Samedi de 8h30 à 12h
03.20.62.92.40

**AGENCE POSTALE COMMUNALE
EN MAIRIE**

Ouverte du lundi au vendredi de
10h à 12h et de 15h30 à 17h00
Le samedi de 9h à 11h

**Attention : l'activité colis reste
suspendue**

Lors du conseil municipal d'octobre, la délibération concernant la sobriété énergétique a été retirée suite aux demandes d'informations complémentaires, notamment pour ne pas éteindre l'ensemble des lampadaires et n'en laisser allumer qu'un sur deux, par crainte de voir se développer l'insécurité. Il s'avère que le coût de l'opération annulerait l'économie espérée et le matériel utilisé ne serait pas réutilisable lors du passage en éclairage LED programmé en 2023 et 2024. De plus, informations prises auprès des communes voisines et de la gendarmerie d'ANNOEULLIN, l'extinction la nuit n'a pas entraîné une recrudescence de faits. C'est pourquoi très prochainement l'éclairage public de la commune sera coupé de 23h30 à 5h du matin. Cela permettra de réduire la facture d'électricité qui grimpe fortement et impacte le budget municipal. Le plan de rénovation de l'éclairage public permettra, à terme, de revenir à une situation normale.

Toujours concernant les économies, le bureau municipal a pris la décision de ne pas faire la cérémonie des vœux en janvier : compte tenu des efforts demandés aux utilisateurs des salles municipales ainsi qu'aux agents pour économiser gaz et électricité, il ne serait pas convenable d'engager une telle dépense. Je pense que tout le monde comprendra cette décision.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Le Maire, G. MAYOR



Calendrier des Evènements



RAPPEL

VENDREDI
2 DECEMBRE

**SPECTACLE DE FIN
D'ANNEE offert aux
Allennois de
3 à 12 ans.
Sur réservation**



RAPPEL

GRANDE BOURSE AUX JOUETS
Organisée par le Comité Allennois de
Solidarité

DIMANCHE 4 DECEMBRE,
Salle Léo Lagrange, rue de Verdun, de
8 h à 14h non-stop.



FERMETURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Nous vous informons qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie et l'Agence Postale seront fermées les **SAMEDIS 24 DECEMBRE ET 31 DECEMBRE.**

Nous vous remercions de votre compréhension.



RAPPEL INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES AVIS AUX ELECTEURS

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales de la commune se font de manière permanente. Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement de l'ancienne carte d'électeur.

***Les jeunes recensés dans notre commune et qui atteindront 18 ans** sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie en fournissant un justificatif de domicile pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires en Mairie.

*Les boîtes de Noël
des sans-abris* **1ère édition**
ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION HELPASSOS

**Venez déposer vos boîtes
du 19/11 au 11/12/22
en mairie**

Conseil Municipal des Enfants : « Les boîtes de Noël des sans-abris »

Le Conseil Municipal des Enfants d'Allennes les Marais (CME), en lien avec l'association HELPASSOS, a souhaité se mobiliser autour de l'action « Les boîtes de Noël des sans-abris ».

Le concept est simple : remplir une boîte à chaussures de douceurs (pas d'aliments à réchauffer) et cadeaux pour apporter du soutien et réconfort aux sans-abris. Vous pouvez également y mettre des produits d'hygiène.

La boîte ne doit pas être fermée mais elle peut être décorée.

Pour plus d'explications, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.helpassos.fr



La facture correspondant aux activités périscolaires de **NOVEMBRE** sera bientôt mise à disposition sur le portail. Merci de privilégier le paiement CB en ligne (accès sécurisé). Pour tout paiement par chèque ou en numéraire vous pouvez vous présenter en mairie. Pour plus de facilités, vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique, pour cela merci de bien vouloir apporter un Relevé d'Identité Bancaire.



ATELIER MEMOIRE

La prochaine séance **ATELIER MÉMOIRE** aura lieu le **MARDI 13 DECEMBRE** de 14h15 à 16h à la salle « COLUCHE ».



POLICE MUNICIPALE

ATTENTION
AUX FAUX VENDEURS
DE CALENDRIERS

LES BONS RÉFLEXES



Je demande au vendeur sa carte professionnelle



Je ne laisse pas entrer un Inconnu



Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier



Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17



J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage



RAPPEL

COLIS DE NOËL DES AÎNÉS
AGES DE 70 ANS ET PLUS

La distribution des colis de Noël se fera le **10 décembre de 9h30 à 11h**, dans la salle de Conseil en Mairie.

ACCUEILS DE LOISIRS 2023

RECRUTEMENT ANIMATEURS(TRICES) ET DIRECTEURS(TRICES)

Des dossiers de candidature au poste d'animateur(trice) et de directeur(trice) pour les accueils de loisirs 2023 sont d'ores-et-déjà à votre disposition.

A retirer en Mairie ou à télécharger sur le site de la commune, ils doivent être retournés complétés en mairie au plus tard pour le **15 janvier 2023 impérativement**.

En 2023, les accueils de loisirs auront lieu en :

- Hiver : du 13 février au 17 février
- Pâques : du 17 au 28 avril.
- Été : du 10 juillet au 28 juillet et du 7 août au 25 août.
- Toussaint : Semaine à définir ultérieurement.

Nouveau sur Allennes



Holistocat

Garde d'animaux

Naturopathe

Spécialiste félins

Tél : 06.78.19.59.46



MEDIATHEQUE Espace Culturel Henri Delacroix à Allennes-les-Marais (03.20.87.88.51)

Horaires d'ouverture : lundi 18h/18h30 – mercredi 10h/12h et 14h/18h – vendredi 16h/18h

Modification des horaires pendant les vacances de Noël : consultables sur notre site et sur répondeur



Heure du conte : mercredi 14 décembre à 10h30 - Une demi-heure d'histoires traditionnelles et modernes à découvrir à l'approche de Noël - pour les 3-7 ans - gratuit - sans inscription.

Bébé lacteur : mercredi 7 décembre à 9h30 - Histoires, comptines et jeux de doigts pour les 0-3 ans - gratuit - sur inscription - 1 adulte accompagnant (parent, grand-parent ou assistant maternel).

MEDIATHEQUE François Mitterrand à Annoëullin (Tél : 03.20.16.15.90)

Horaires d'ouverture : Mardi 10h-12h et 16h-18h/ Mercredi 10h-12h et 14h-18h/ Jeudi 16h-18h/ Vendredi 16h-18h30
Samedi 10h-12h et 14h-17h30



Programmation cinéma

VENDREDI
2 DECEMBRE
20h30



Simone, le voyage du siècle

SAMEDI 3 DECEMBRE
10h

Vive le vent d'hiver 

14h30

Le royaume des étoiles (En avant-première) 

MERCREDI 7 DECEMBRE
14h30



Ernest et Célestine : Le voyage en Charabie (En avant-première)

VENDREDI
9 DECEMBRE
20h30



Couleurs de l'incendie

EXPRESSION POLITIQUE

GRUPE « AVEC VOUS POUR ALLENES »

Il y a beaucoup d'agitations autour du projet d'un plan de circulation visant à améliorer à la fois le trafic routier mais aussi à assurer la sécurité des piétons sur les trottoirs. Certains s'étonnent de découvrir ce projet et EPA, dans une publication FB déclare l'apprendre par la pétition qui circule ! Un bref rappel s'impose encore une fois. En avril-mai 2021 un questionnaire est adressé à toute la population dans le flash municipal : les résultats sont publiés dans celui d'octobre. Le sujet est évoqué dans notre expression politique des flashes d'oct 21, nov 21 et juillet-août 2022. Ce travail a été mené avec la participation de l'atelier citoyen lors de plusieurs réunions, en interne ou avec les techniciens de la MEL. Sur le sujet particulier du cœur de ville, rue de Gaulle et une partie de la rue Sonnevile, 99 questionnaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Nous avons eu en retour 21 réponses ! Enfin, nous avons invité les 99 foyers concernés à une réunion de présentation du projet pour en discuter. 20 foyers étaient représentés. Cette discussion est toujours ouverte. Opacité ???

GRUPE « ENSEMBLE POUR ALLENES »

Bel exemple de démocratie participative !

Monsieur le maire, en catimini vous avez organisé une réunion pour expliquer aux riverains des rues Sonnevile et du Général de Gaulle que vous alliez, pour valoriser le cœur de notre village, supprimer les places de stationnement, nous invitant tous à modifier nos mentalités et à nous déplacer à pied ou à vélo pour nous rendre chez les commerçants. Une fois de plus vous avez agi sans nous informer de vos projets, vous avez même écrit que c'était le choix de la municipalité, **ce qui est un mensonge**. La pétition soutenue par l'ensemble des commerçants et par notre groupe vous fera, peut-être, revoir votre position lors de la réunion du 17 novembre à laquelle nous ne sommes toujours pas conviés.

Suite à un souhait partagé par la majorité de la population allennoise, la municipalité, par le biais de l'atelier citoyen, a entrepris un chantier de rénovation du cœur de ville.



Les objectifs de cette transformation :

- Sécuriser les déplacements de tous (piétons –enfants, adultes et personnes à mobilité réduite- , cyclistes, automobilistes)
- Apaiser la circulation
- Moderniser et embellir le Cœur de Ville

Cette transformation s'inscrit dans un cadre réglementaire avec un urbanisme existant (maisons, garages, carrefours ...).

Ce qui engendre des contraintes :

- Respecter les normes réglementaires
- Conjuguer travaux et accessibilité

Un certain nombre de moyens seront mis en œuvre :

- Mettre aux normes les trottoirs
- Matérialiser les carrefours (plateaux surélevés)
- Réduire la vitesse (zone 30, chicanes)
- Enfouir les réseaux aériens
- Modifier –à terme- les flux de circulation
- Améliorer la signalisation des parkings

Avec quelques aménagements et règles possibles :

- Arceaux vélos près des commerces
- Zones bleues partielles
- Dépose minute
- Révision du stationnement

Une première version du projet a été présentée par les services de la MEL. Il reste évolutif.

Si vous souhaitez plus d'informations, le Projet est consultable en mairie ou sur le site de la Mairie.

Les travaux étant prévus sur 2023 et 2024, l'atelier citoyen et les élus continuent à envisager les améliorations possibles.

N'hésitez pas à les interpeller, ils seront à votre écoute.

Les points d'apport volontaire (PAV)

Mieux trier pour réduire les coûts de collecte et l'impact sur l'environnement !

Actuellement, sur le territoire métropolitain, plusieurs consignes de tri coexistent, différentes du schéma national, rendant difficile la simplification du geste du tri, d'une commune à l'autre. C'est pour cette raison, qu'une harmonisation des consignes de tri, au niveau national devient obligatoire (une même couleur pour un même flux, peu importe le territoire).

Pour ce qui concerne le verre, la MEL met en place des points d'apport volontaire.

Le verre sera ainsi collecté en borne d'apport volontaire et les autres déchets recyclables seront collectés en mélange dans un seul et même bac (couverture jaune) comme aujourd'hui.

Bon à savoir :

- Le verre est recyclable à l'infini, ce qui ne nécessite pas de puiser dans d'autres ressources... Sa revalorisation est donc importante pour l'environnement !
- Les bornes installées sont insonorisées et s'intègrent dans leur environnement
- Les bornes sont équipées de sondes de mesure du taux de remplissage pour éviter leur saturation et optimiser les circuits de collecte

En pratique, à partir de décembre, des points d'apport volontaire seront installés dans notre commune. L'emplacement des bornes a été défini par la MEL afin de permettre le dépôt de vos emballages en verre en tenant compte au maximum de votre quotidien. La collecte des bacs (couverture bleu) continuera jusqu'à début mars. Les bacs seront ensuite repris.



- rue Collette René et Henri
- rue Sonnevillie (Parking de la Maison Médicale)
- chemin des Bas Bonniers
- Allée du Stade
- Rue du Marais
- rue de la Rive
- rue du Hameau du Bourg
- rue du Vert Tilleul

Afin d'optimiser l'intégration des colonnes à verre dans la paysage urbain, l'esthétique de ces équipements a fait partie des critères principaux de sélection. De plus, la MEL veillera à ce que les abords des points d'apport restent le plus propre possible et prendra en charge leur nettoyage. Néanmoins, nous comptons sur le civisme de chacun d'entre vous pour respecter cet espace de service.

Nuisances sonores ? Bien que la dépose du verre puisse engendrer des nuisances, les colonnes sont insonorisées afin de ne pas dépasser 76 décibels, soit l'équivalent d'un bruit d'aspirateur ou d'une sonnerie de téléphone portable. Concernant le ramassage de bornes, il sera exclusivement programmé en journée.



Des Ambassadeurs du tri sont passés ou passeront prochainement en porte à porte (du lundi au samedi) pour vous remettre un kit d'informations pratiques relatives aux nouveaux gestes de tri et aux nouvelles règles de collecte ainsi que des sacs de pré collecte verre.

Pour en savoir plus :

N° vert : 0800 711 771 (service et appel gratuit)

contact-dechets@lillemetropole.fr - <https://www.lillemetropole.fr/dechets>



3 458
habitants



5,55
km²



623
hab/km²

DÉPLOIEMENT PAV

8 PAV verre

Site: Filade Orange Business Service

1 PAV pour 450 habitants



